



LE PAYS, UN TERRITOIRE À VIVRE



Vieussan en automne © G. Souche

Le Pays, une loi : la loi du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADDT) modifiée par la loi du 2 juillet de 2003 sur l'urbanisme et l'habitat, définit un Pays comme un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale.



LE PAYS, UN TERRITOIRE DE PROJETS ET UN LIEU FÉDÉRATEUR

Le Pays s'est créé en 2005 à l'initiative des communes et des communautés de communes qui le composent après six années d'études et de maturation nécessaires pour s'engager sur un projet partagé. Il s'agissait de rassembler les collectivités dans une structure opérationnelle pouvant impulser des projets à une échelle supra-communautaire ayant une masse critique et suffisante pour générer une valeur ajoutée en termes de développement territorial.

Le Pays représente un autre niveau de réflexion des projets, plus large que l'échelle communale et intercommunale, sans être une collectivité ou un découpage administratif supplémentaire.

Le Pays apparaît comme un niveau privilégié de partenariat et de contractualisation. Il correspond aux besoins de cohérence des politiques territoriales qui sont les partenaires incontournables du Pays. Il constitue enfin un espace de projet dont la clé de voûte est de renforcer les solidarités réciproques et les complémentarités entre les espaces urbains et ruraux.

De fait, le Pays se définit avec une double entrée :

- un territoire de projets : le Pays facilite la réalisation des projets du territoire grâce à la mutualisation et à la contractualisation ;
- un projet de territoire : le Pays applique une stratégie de développement durable à travers des documents stratégiques (études, charte, document cadre...).



LE PAYS, UNE GOUVERNANCE

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est organisé sous forme de Syndicat mixte ouvert, dont les membres statutaires sont quatre Communautés de communes (Grand Orb, Sud Hérault, Du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts) et le Conseil départemental de l'Hérault. La Présidence est assurée par Jean ARCAS, Maire d'Olargues.



LE PAYS, UNE AMBITION

Le Pays favorise le développement économique du territoire par l'expérimentation, l'innovation, l'accompagnement de porteurs de projets et le suivi de projets et de démarches...

Le Pays a vocation à coordonner, impulser, expérimenter dans le sens du projet de territoire défini en commun. Son programme d'actions est défini sur la base des besoins exprimés par les acteurs locaux, et depuis plus de 15 ans, il travaille sur des thématiques variées : Habitat, Santé, Développement Durable et Transition Énergétique, Économie, Agriculture, Patrimoine, Alimentation, Cadre de vie... ..

LE PAYS, UN TERRITOIRE À VIVRE



LE PAYS, UNE MISSION GÉNÉRALE, UNE MÉTHODE ET DES NIVEAUX D'INTERVENTION

UNE MISSION GÉNÉRALE

- animation territoriale ;
- ingénierie financière ;
- contractualisation et gestion de programmes européens ;
- production de connaissances et d'outils d'aide à la décision (études, stratégies).

Une méthode reposant sur une approche ascendante et territoriale

- partenariat local public/privé ;
- intégration multisectorielle/mise en réseau ;
- innovation/expérimentation ;
- transférabilité/coopération.

LES NIVEAUX D'INTERVENTION

Le Pays intervient, de manière générique, aux quatre niveaux complémentaires suivants :

- en simple ingénierie auprès des porteurs de projet, publics et privés, sous forme de conseil et d'appui technique au montage d'un projet et à sa réalisation ;
- en intervention plus directe dans le cadre de dispositifs d'intervention technique et financière que le Pays a progressivement mis en place, depuis sa création, au bénéfice d'opérateurs publics et privés du territoire ;
- en maîtrise d'ouvrage sur opérations de nature supra-communautaire nécessitant un portage, une animation et une coordination spécifiques ;
- en assistance à maîtrise d'ouvrage en référence aux domaines d'intervention du Pays.



LE PAYS, UNE MISSION EN ACTIONS

ANIMATION TERRITORIALE : DÉMARCHE ET PROGRAMMES

- le Programme d'Intérêt Général ;
- le label TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) ;
- le Pôle d'excellence rurale sur la diversification agricole et le développement de la filière des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales ;
- l'Opération Collective de Modernisation ;
- le Pôle d'excellence rurale Couleurs du patrimoine ;
- le label national Pays d'art et d'histoire ;
- l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » ;
- le Pôle de Pleine Nature « Montagnes du Caroux » ;
- le label national « Projet Alimentaire Territorial » ;
- le label national « Vignobles et Découvertes » sur la destination « Minervois, Faugères, Saint-Chinian en Haut Languedoc » ;
- le Contrat Local de Santé.

UNE INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : vers un label Grand Site de France (lancée par l'État en juillet 2015, projet et programme OGS 2019-2023 validé au niveau national en décembre 2020) : enveloppe de 3 200 000 € ;
- le label TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) le Pays est reconnu et labellisé TEPOS par le réseau national suite à son engagement dans le TEPCV et l'accompagnement des collectivités du territoire dans cette démarche : enveloppe de 1 500 000 € ;

- le Pôle d'excellence rurale sur la diversification agricole et le développement de la filière des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (2012) : enveloppe de 1 000 000 € ;
- le Pôle d'excellence rurale Couleurs du patrimoine (2007) : enveloppe de 1 000 000 € ;
- le label national Pays d'art et d'histoire (label obtenu en 2016 pour 10 ans) : enveloppe de 100 000 € ;
- le label national « Projet Alimentaire Territorial » reconnaissance le 8 août 2019 et renouvelé pour 5 ans en 2023 ;
- le label national « Vignobles et Découvertes » sur la destination « Minervois, Faugères, Saint-Chinian en Haut Languedoc » 1^{ère} labellisation en novembre 2014, renouvellement en 2017 et renouvellement fin 2021 ;
- le Pôle de Pleine Nature « Montagnes du Caroux » (2017-2021) et renouvelé en 2023.

CONTRACTUALISATION ET GESTION DE PROGRAMMES EUROPÉENS

EUROPE/APPROCHES TERRITORIALES INTÉGRÉES

2015-2022 : « Favoriser le développement d'une économie durable sur le territoire » : enveloppe de 1 438 709 € de FEDER

2021-2027 : « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources »

GESTION DU PROGRAMME EUROPÉEN LEADER

2007-2013 : « Itinérance » : enveloppe de 2 000 000 € de FEADER

2014-2022 : « Sites en valeur, sites en marché » : enveloppe de 3 000 000 € de FEADER

2023-2027 : « Lieux de vie, terres d'envies » : enveloppe de 1 921 606 €

ÉTAT

2017-2020 : Contrat de ruralité État/Pays : enveloppe de 5 855 103 €

2021-2026 : Contrat de Relance et de Transition Écologique

RÉGION

2018-2021 : Contrat Région/Pays : enveloppe de 4 820 158 €

2022-2026 : Contrat Région/Pays

DÉPARTEMENT

2006-2014 : Contrat de Pays Département/Pays : enveloppe de 15 000 000 €



LA PRODUCTION DE CONNAISSANCE ET D'OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION (ÉTUDES, STRATÉGIES)

> Petites Villes de Demain (2021-2027), État, Communes, Communautés de communes ;

> Bourgs-Centres, Région, Communautés de communes, Communes (Bédarieux, Olonzac, Murviel-les-Béziers, Magalas, Roujan, Capestang, Lamalou-les-Bains, Puisserguier, Cessenon-sur-Orb, Saint-Chinian, Saint-Pons de Thomières), Pays ;

> Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de l'Hérault (SDAASP) : État / Département de l'Hérault et Région Occitanie, EPCI de l'Hérault, Consulaires, ARS, les Pays, la CAF, la CPAM, la MSA, la CARSAT, la Poste, France Travail, Union départementale des CCAS, les missions locales.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

